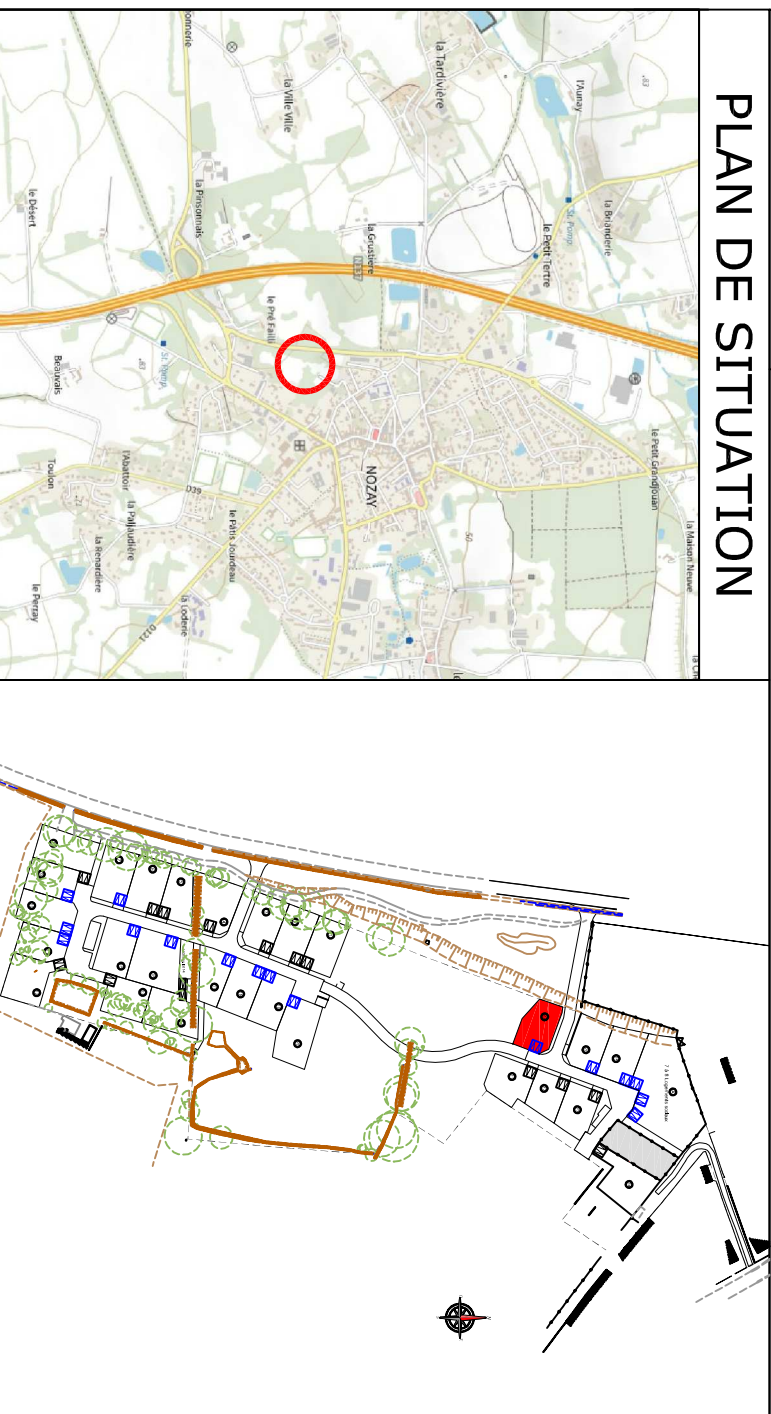




27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411
44124 VERTOU Cedex
E-mail : accueil@ifl-ouest.fr

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE NOZAY
LES O' PALIS

LOT n° 27	Adresse : boulevard de la Pré Robert	Mis à jour après travaux le :
	Réalisé le 22/03/2022	
Permis d'aménager n° PA 044 113 21 N0003 en date du 05/10/2021	Cadastre : Section BP n°	Surface de plancher : 180 m²
	Surface Arpentée : 367 m²	Surface de plancher : 180 m²
	Servitude particulière :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

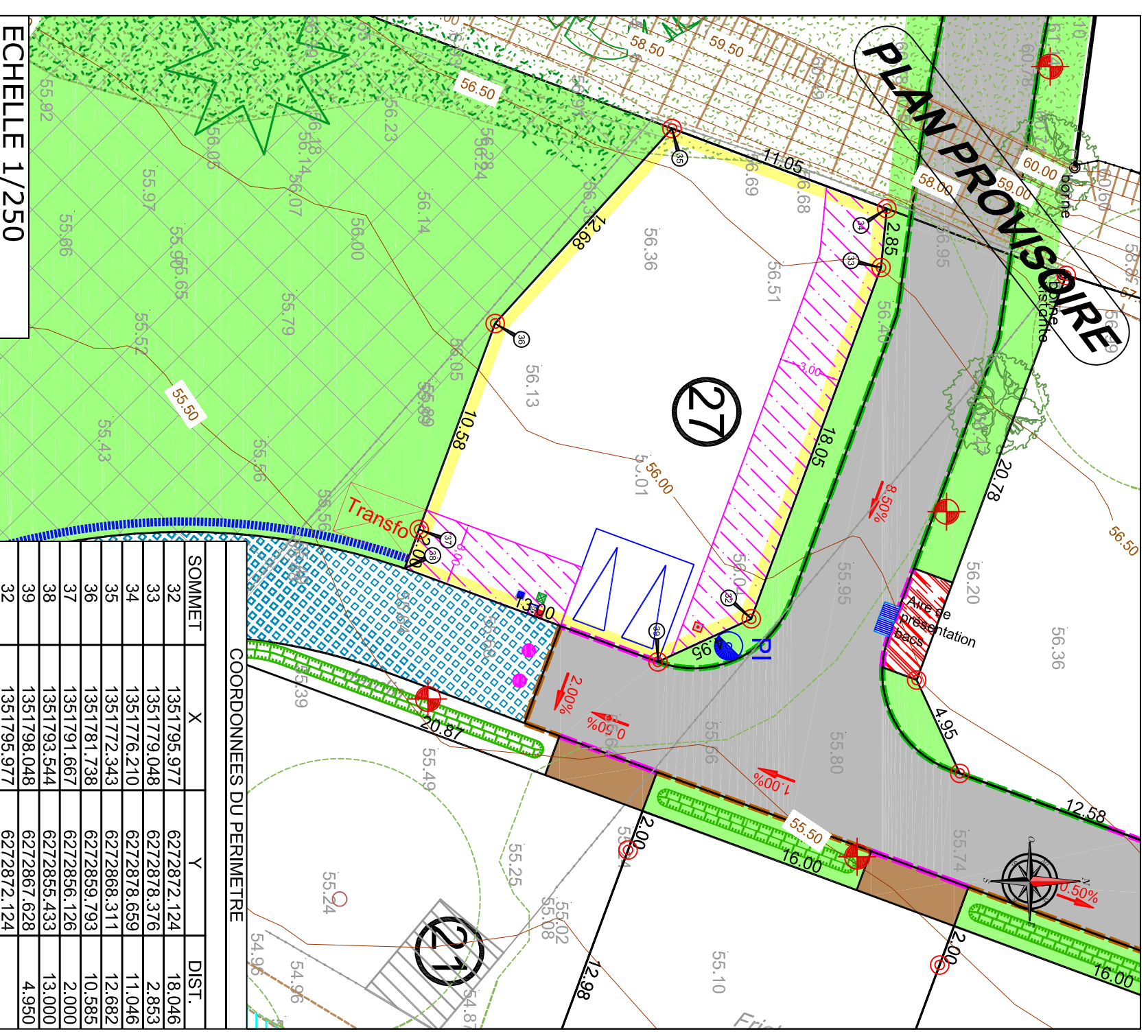


PLAN DE VENTE PROVISOIRE

GEOMETRE
SCP LAURENT & MILET
3, Place de l'Europe 44400 REZE
Tél: 02.40.75.66.60 - Fax: 02.40.84.27.84
e-mail : contact@LAURENTmilet.fr

ARCHITECTURE
ACADM
27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411 44124 VERTOU
architectes@acadm-architecture.fr

Dossier : 210632



COORDONNEES DU PERIMETRE

SOMMET	X	Y	DIST.
32	1351795.977	6272872.124	18.046
33	1351779.048	6272878.376	2.853
34	1351776.210	6272878.659	11.046
35	1351772.343	6272868.311	12.682
36	1351781.738	6272859.793	10.585
37	1351791.667	6272856.126	2.000
38	1351793.544	6272855.433	13.000
39	1351798.048	6272867.628	4.950
32	1351795.977	6272872.124	

ECHELLE 1/250

NOTA :

- Les emplacements des coffrets, branchements et attelles sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots
- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.

LEGENDE:

- Voinie
- Béton balayé / Aire de Présentation des poubelles
- Allées piétonnes / Espaces Verts
- Dalles engazonnées accessible aux véhicules
- Revêtement perméable végétalisé et carrossable
- Zones humides
- Zones en friche/boisement
- Zone inconstructible - Retrait minimal de 3m
- Zone non aedificandi
- Arbres à planter (position de principe)
- Arbres existants conservés
- Candélabre (position indicative)
- Coffrets et citerneaux (position de principe)
- Bordure P1
- Bordure T1
- Bordure vu 2cm
- Bordure vu 0cm
- Accès et aire de stationnement non clos obligatoire sur l'espace imposée)
- Accès et aire de stationnement non clos obligatoire sur l'espace privé (position libre)